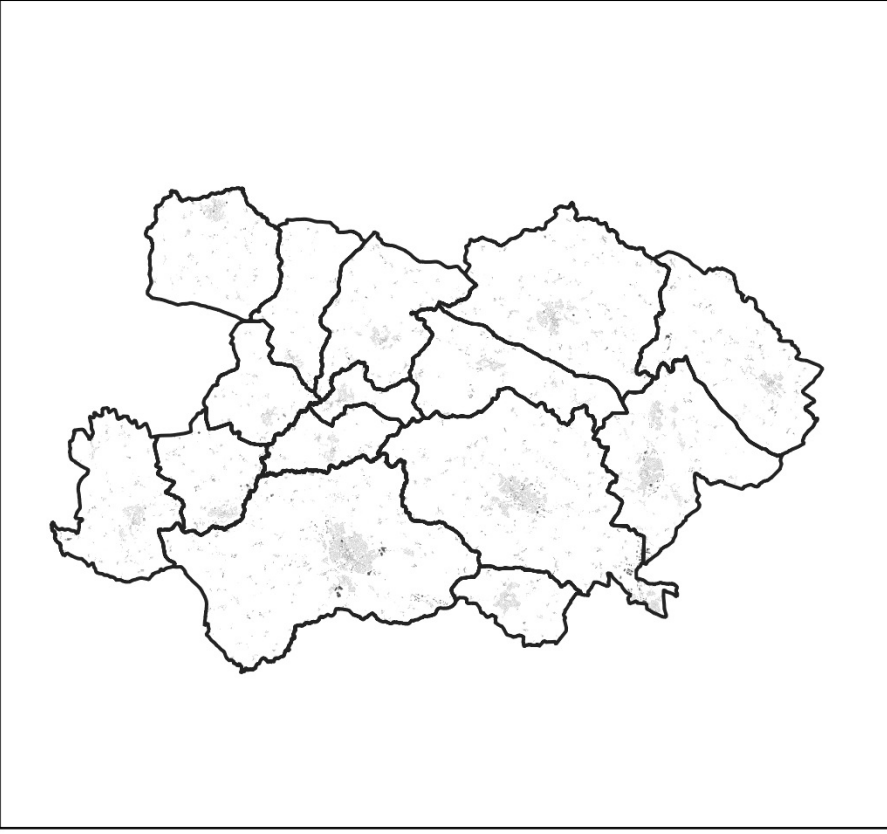


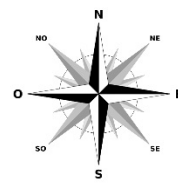
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

de Vie et Boulogne

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire



LEGENDE

- ★ Servitudes relatives au périmètre de protection des monuments historiques classés
- PT3 - Servitude rattachée aux réseaux de télécommunication
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes et souterraines
- ▨ AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et munments naturels
- AC4 - Servitude relative à la protection du patrimoine architectural et urbain
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT3 - Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques (donnée non transmise par le gestionnaire)
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude relative à la protection de la circulation aérienne (tout le territoire sauf le périmètre de la servitude T5)
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- A5 - Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

